

08

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : VERSEMENT DE PARTICIPATIONS A GRAS SAVOYE, A L'OPH DE METZ ET AU GIP-GPV.

.

Dans le cadre des crédits inscrits au budget de l'exercice 2009, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au versement des sommes suivantes :

- Gras Savoye :

en application de contrats collectifs du 7/06/2005 : Participation au Fonctionnement de 291 320 € (dont acompte 75 000 € selon délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2008).

En application de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, la Ville de Metz participe à la protection sociale de ses agents en prenant directement en charge une partie de leurs cotisations aux régimes complémentaires en matière de santé et de prévoyance.

Le niveau de cet abondement correspond à 25% des cotisations totales des agents.

- OPH de Metz :

en application de la convention financière du 22/12/2005 : Subvention d'Equipement de 740 000 € sur présentation de justificatifs.

Il s'agit de la cinquième et dernière tranche d'accompagnement de l'office dans la mise en œuvre de l'avenant au plan de redressement de l'OPH de Metz.

La Ville de Metz s'est engagée aux côtés de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social à cofinancer les opérations de gros entretien sur les immeubles messins relevant du Plan Stratégique de Patrimoine de l'OPH, soit 3 753 000 € sur la période 2004-2009.

- Groupement d'Intérêt Public du GPV de Metz Borny :

en application de la convention constitutive du 11/01/2002 : Subvention de Fonctionnement de 180 000 € (dont acompte 90 000 € selon délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2008).

Doté d'un budget de 424 000 € cofinancé par la Ville (42%), l'ANRU (49%) et la CDC (9%), le GIP GPV assure les missions suivantes dans le cadre du Grand Projet de Ville de Metz-Borny :

- la coordination générale de l'opération (volet social et urbain)
- la mise en synergie des différents acteurs opérationnels (maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages)
- l'animation du partenariat institutionnel (Ville de Metz, CA2M, ANRU, Etat, CDC, bailleurs, chambres consulaires...)
- la mise au point des dossiers relatifs au financement général du projet et à sa conduite dans le temps
- la promotion de l'opération.

En 2009 les actions programmées portent notamment sur l'achèvement de la résidentialisation de la Cour Normandie, sur l'aménagement de la future plateforme socioéconomique destinée à recevoir des activités commerciales et culturelles, la réorganisation de l'accueil du Pôle des Lauriers, l'implantation d'une maison de la Justice et du Droit, la poursuite de la création de jardins familiaux...

En parallèle, le GIP poursuit le suivi et l'animation de la charte locale pour l'insertion professionnelle en relation avec l'Equipe Emploi Insertion.

La motion est en conséquence.

.../...

M O T I O N

OBJET : VERSEMENT DE PARTICIPATIONS A GRAS SAVOYE, A L'OPH DE METZ ET AU GIP-GPV.

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

Vu l'article L2311.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2008,

Vu le vote du Budget 2009,

DECIDE d'attribuer les sommes suivantes :

- Gras Savoye :
en application de contrats collectifs du 7/06/2005 : Participation au Fonctionnement de 291 320 € (dont acompte 75 000 € selon délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2008)
- OPH de Metz :
en application de la convention financière du 22/12/2005 : Subvention d'Equipement de 740 000 € sur présentation de justificatifs
- Groupement d'Intérêt Public du GPV de Metz Borny :
en application de la convention constitutive du 11/01/2002 : Subvention de Fonctionnement de 180 000 € (dont acompte 90 000 € selon délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2008)

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant aux présentes subventions.

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,

Anne FRITSCH-RENARD.